

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

**TOUTE PRESTATION VENDUE PAR LE PAINTBALL
LE PAS DU LOUP IMPLIQUE LA TOTALE
ACCEPTATION DU CLIENT AU PRESENTES
CONSIGNES ET DE SON REGLEMENT INTERIEUR :**

- **Port du masque OBLIGATOIRE et PERMANENT sur les zones de jeux et de tirs.**
- **En dehors des zones de jeux et de tirs, votre doigt ne doit jamais être positionné sur la détente, LE BOUCHON DE CANON ET LA SECURITE SONT OBLIGATOIRES ET PERMANENTS.**
- **En dehors des zones de jeux ou de tirs, ne jamais pointer son lanceur sur quiconque, le canon doit être orienté vers le sol.**
- **L'achat des billes est imposé sur place, aucune autre bille n'est acceptée.**
- **Interdiction de réutiliser des billes au sol.**
- **Défense de tirer volontairement sur les filets ou au dessus.**
- **La distance minimum de tir est fixée à 7 mètres.**
- **Le PaintBall Le Pas du Loup se dégage de toute responsabilité en cas de vol sur sa propriété.**
- **Il est interdit de démolir, modifier ou d'escalader les structures.**
- **Restituer le materiel complet. Tout équipement perdu ou détérioré sera facturé.**
- **Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale, ceux de moins de 16 ans devront être présenté par un parent ou d'un tuteur dégageant la sarl paintball Le Pas du Loup de toute responsabilité.**
- **Age minimum pour l'accès a la zone de jeu, 10 ans.**
- **La direction se réserve le droit d'entrée sur les terrains**

Le non respect des consignes de sécurité ou des indications du staff pourra entrainer l'exclusion définitive du terrain sans aucun type de remboursement.

En cas de blessure, tout contrevenant des règles de sécurité ne pourra tenir pour responsable le paintball du pas du Loup.